

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**

Secrétaire : Mme Anne **Devaux**

Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**, Mme Marlyse **Dutoit**

Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour modifié en séance

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Assermentation de l'huissière Mme Doris Manz
- 4 Adoption du PV n° 25 - séance du 21 août 2024
- 5 Communications du Bureau
- 6 Communications de la Municipalité
- 7 Rapports préavis n° 08/06.2024 – section des bâtiments – Demande d'un crédit de Fr. 1'390'900.– pour financer la sécurisation, ainsi que l'entretien et la mise aux normes du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin
- 8 Rapport CoFin préavis n° 09/08.2024 – arrêté d'imposition pour l'année 2025
- 9 Préavis n° 10/09.2024 – démission du but optionnel de l'AJEMA (accueil de jour des enfants Morges-Aubonne), adhésion à l'Association intercommunale du réseau dame Tartine (AIRADT) et approbation des nouveaux statuts de l'AIRADT
- 10 Préavis n° 11/09.2024 – demande d'un crédit de Fr. 427'000.00 pour financer l'augmentation de la canopée, afin d'améliorer la qualité de l'espace bâti
- 11 Nomination de cinq membres du Conseil pour la présentation à huis clos des projets Gare Sud
- 12 Simples questions
- 13 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00,

1) Appel

Excusé.es : M. Jean-Yves **Aebi**, Mme Catherine **Blouzard**, M. Steve **Bugnon**, M. Alexandre **Buvelot**, Mme Marie-France **Chautems**, M. Jérôme **Courtais**, Mme Barbara **Dellwo**, Mme Simone **Dietschi**, M. Pierre **Enderlin**, Mme Céline **Farine Roggo**, Mme Maud **Favre**, M. Pascal **Girardet**, M. Guy **Guetriz**, M. Eric **Janicaud**, M. Thierry **Jaquiéry**, M. Roland **Locher**, M. Denis **Oggiano**, M. Jaques **Rochat**, M. Andreas **Roggenmoser**, Mme Sophie **Rouquette Studer**, M. Alexandre **Wohnlich**.

Absents: -

Retard: M. Marc **Hauswirth** arrivé à 20h05

44 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 23 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Claude **Pittet** s'adresse à l'Assemblée:

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

Le bureau vous propose une adjonction : au point 3, assermentation de la nouvelle huissière.

Ainsi le point 3 devient le 4 le 4 le 5. etc. et le dernier point sera le point 13 avec les simples questions.

Aucune autre demande de modification ne nous est parvenue, j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

M. Yves **Chevillat** rappelle qu'il avait été question d'une intervention du Commandant Leu.

Pittet répond que ce sera pour la prochaine séance

M Pascal **Perrotet** remarque une erreur dans l'ordre du jour à propos du préavis n° 09/08.2024 qui était noté sous 09/09.2024. L'erreur est corrigée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

3) Assermentation de notre nouvelle Huissière.

Le président s'adresse à Mme Doris **Manz** puis à l'Assemblée:

Je prie Madame Doris **Manz** de se lever que je puisse procéder à son assermentation.

Je prie également l'assemblée de se lever.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Doris **Manz** lève la main droite et dit « je le promets ».

M. Louis-Claude **Pittet** lui souhaite la bienvenue et la félicite. Applaudissements du Conseil

4) Adoption du PV n° 25 de la séance du 21 août 2024

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le PV n°25 est accepté à l'unanimité

5) Communications du bureau

Exploits

Après les exploits sportifs des jeux olympiques de cet été et les jeux para olympiques avec une forêt de médaille pour la Suisse, 3 rois à l'Abbaye issus du Conseil, David Clénin, Jean-François Chavannes et votre serviteur, et pour terminer un exploit très discret de Lorie Tornare, qui s'est offert pour son anniversaire, la traversée du lac, Thonon - Saint-Prex à la nage. Bravo et respect.

Démission de la secrétaire du Conseil

Mme Anne Devaux, pour des raisons professionnelles, nous a fait part de son départ du poste de secrétaire de notre Conseil pour fin octobre.

Le président donne la parole à la secrétaire: (texte intégral)

« Monsieur le Président, Louis-Claude, Monsieur le Syndic, Stéphane, Mesdames les conseillères et municipales, Messieurs les conseillers et municipaux,

Prendre la décision de démissionner en tant que secrétaire du Conseil communal de Saint-Prex a été difficile et n'a été dictée que par des raisons professionnelles.

Non seulement les quatre années passées à vos côtés ont fait grandir la jeune citoyenne suisse que je suis depuis 2018, mais elles constituent également une expérience incomparable.

En tant qu'élu·es, vous connaissez toutes et tous l'importance de s'engager au service des autres. A mon poste, je n'ai été qu'à votre service et j'espère que par ricochet, je vous ai aussi aidé·es à remplir votre mission.

La dimension humaine de la fonction de secrétaire en fait tout le sel avec parfois une petite pointe de poivre. L'ambiance du Conseil va me manquer, les dimanches de votations et d'élections vont me manquer.

J'adresse aux membres du Bureau, un mot spécial pour tous ces moments partagés lors des dépouillements qui mêlent fous rires, stress et une incroyable qualité de leur travail.

Je souhaite à la personne qui me succédera de trouver autant de plaisir à travailler au service de votre Conseil communal.

Mille mercis pour votre confiance et votre bienveillance à toutes et à tous. »

Applaudissements du Conseil

Le Président reprend la parole: Au nom de tous, je remercie déjà Anne, pour tout son travail et son engagement pour le bon fonctionnement de notre conseil, durant ces 4 années. Je lui souhaite déjà une bonne suite pour ses nouveaux défis.

Le poste est au concours sur le site de la Commune, ainsi qu'aux piliers publics. Je rappelle qu'il est aussi ouvert aux conseillères et conseillers intéressé·es.

6) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

7) Rapports préavis n° 08/06.2024 – section des bâtiments – Demande d'un crédit de Fr. 1'390'900.– pour financer la sécurisation, ainsi que l'entretien et la mise aux normes du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

J'appelle Mme Miriam **Rademacher Pilloud** pour la lecture de son rapport.

J'appelle M. Nicolas **Cottier** pour la commission des finances.

Le président ouvre la discussion

La parole n'est pas demandée. La discussion est close,

M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la sécurisation, ainsi que l'entretien et la mise aux normes du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin,

2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 1'390'900.00, pour entreprendre ces travaux,

3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes communales courantes ou par emprunt.

Le préavis n° 08/06 2024 est accepté à l'unanimité

8) Rapport CoFin préavis n° 09/08.2024 – arrêté d'imposition pour l'année 2025

M. Louis Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** pour la CoFin.

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion

M. Alain **Jouffrey**, en se référant au préavis souligne que la marge de financement moyenne est de 3,2 Millions et que environ 18 millions sont investis, cela laisse à penser qu'il manque 14 millions. Il demande ce que cela signifie en chiffres réels.

M. Nicolas **Cottier** précise qu'il y a toujours un décalage entre la liste très large des investissements qui représente ce que souhaiterait faire la Municipalité « dans ses rêves, un peu comme un inventaire à la Prévert », et ce qui sera réellement dépensé. Sachant que la plupart de ces dépenses passent devant le Conseil communal, la Municipalité est à même de se garder de présenter des projets qui représenteraient une dérive financière et quand bien même cela arriverait, le Conseil communal joue un rôle de garde-fou. Il ne faut donc pas analyser cette différence de 14 millions comme littéralement moins 14 millions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2025 annexé au dit préavis ;

2. d'admettre que cet arrêté n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.

Le préavis n° 09/08 2024 est accepté à la majorité:

Avis favorables: 42. Avis contraire: - Abstention: 1

9) Préavis n° 10/09.2024 – démission du but optionnel de l'AJEMA (accueil de jour des enfants Morges-Aubonne), adhésion à l'Association intercommunale du réseau dame Tartine (AIRADT) et approbation des nouveaux statuts de l'AIRADT

La commission, nommée sur propositions des groupes et du Bureau, est formée de :

Mme Adriane **Sennwald**

Mme Christie **Piquerez**

Mme Miriam **Rademacher Pilloud**

Mme Sylvie **Perreten**

M Frédéric **Berthoud**

Suppléants

Mme Adélaïde **Tschanz**

M. Jean-François **Chavannes**

10) Préavis n° 11/09.2024 – demande d'un crédit de Fr. 427'000.00 pour financer l'augmentation de la canopée, afin d'améliorer la qualité de l'espace bâti

Mesdames et Messieurs :

Mme Anna **Bauer**

M. Yves **Morand**

Mme Barbara **Pous**

M. Dominique **Dubugnon**

M. Tardy **Raymond**

Suppléants :

M. Guy **Gueritz**

M. Marc **Hauswirth**

11) Nomination de cinq membres du Conseil pour la présentation à huis clos des projets Gare Sud

La commission, nommée sur propositions des groupes et du Bureau, est formée de :

M. Fabrice **Dessaux**

Mme Thereza **Soares**

M. Alexandre **Wohnlich**

M. Andreas **Rogenmoser**

M. Yves **Chevillat**

12) Simples questions

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion

M. Sylvain **Rodriguez** demande des précisions à la Municipalité propos d'un message inquiétant posté sur les réseaux sociaux rapportant la fermeture le 28 septembre courant de l'Auberge de l'Union.

M. Jan **von Overbeck** confirme que L'Auberge de l'Union a été mise en faillite cette semaine. La fermeture n'a donc rien à voir avec ce qui a été posté sur les réseaux sociaux comme quoi les gérants ne se sentent plus les bienvenus. Il y a une procédure en route et la Municipalité ne peut pas prendre position. Cependant, il affirme que la Municipalité a tout fait pour les aider depuis le début de la législature, mais cela reste une entreprise privée.

Le problème actuel est de gérer l'événement du British car du 5 octobre, alors que l'Auberge de l'Union sera déjà fermée.

M. Nicolas **Cottier** annonce la démission de M. Marc **Häfliger** qui a décidé de démissionner car il va quitter la Commune. (Texte intégral transmis par M. Nicolas **Cottier**)

« Cher Marc,

A la sortie de la séance au Grand Conseil, tu nous as fait part de ta volonté de quitter notre belle Commune et de tenter l'aventure en Suisse allemande.

Quelle idée ! Toi qui as fait il y a de nombreuses années le voyage dans l'autre sens pour t'établir dans la plus belle Commune du Canton de Vaud, tu devrais te rappeler l'adage qui veut qu'à

la sortie du tunnel de Palézieux, les Suisses allemands jettent leur billet de retour. L'aurais-tu gardé sur toi tout ce temps ?

Quoiqu'il en soit, ta décision est prise et nous ne pouvons qu'en prendre acte.

Il nous reste donc à te remercier pour ces nombreuses législatures passées au sein de notre Conseil et en particulier au sein de la Commission des finances.

Marc formait avec Henri un tandem que nous appelions, nous les nouveaux arrivés, les « grognards » de la Commission des finances, tant leur expérience était précieuse dans le cadre de nos discussions, en particulier dans le domaine comptable et financier.

Le titre de grognard, Marc le portait bien dans tous les sens du terme et la Municipalité savait qu'il fallait venir avec de bons arguments pour justifier une dépense. Et nous nous savions que nous avions intérêt à comprendre ses explications parfois, comment dirais-je ? assez techniques !!

Mais Marc sait aussi être pédagogue et il ne se montrait jamais « Hafligé » par nos questions de béotiens. Souvent, il tempérait la fougue de certains, nous rappelant toujours qu'il convenait de ne pas « s'emballer », ce qui peut paraître paradoxal quand, comme Marc, on a fait sa carrière chez Tetra Pak.

Si la Commission des finances vient aujourd'hui les mains vides, c'est que nous avons prévu de marquer ton départ dignement le 19 novembre prochain. Rassure-toi donc : tu ne perds rien pour attendre. Président, tu me permettras d'inviter nos collègues et la Municipalité à se lever et à remercier Marc pour tous ses services par des applaudissements nourris. »

L'Assemblée se lève et applaudit longuement Marc **Häfliger**

M. Marc Häfliger s'adresse à l'Assemblée

« Il y a fort longtemps, je suis arrivé en Suisse romande. Ce n'était pas évident de vous quitter, mais j'ai 65 ans, je continue à travailler et une opportunité de travail s'est présentée à Zürich. Avec mon épouse, nous avons décidé, malgré notre âge de tenter une nouvelle aventure. C'est un projet de futurs retraités mais on a pensé que c'était bien d'aller vers de nouvelles aventures car il n'est jamais trop tard pour vivre quelque chose de nouveau et si cela ne marche pas, nous reviendrons l'année prochaine ! Merci infiniment pour la confiance pendant toutes ces années. C'était un vrai plaisir de travailler au sein du Conseil communal. Je ne me rappelle pas depuis combien d'années je suis au Conseil, à peu près dans les années nonante. C'était très intéressant de participer avec la Municipalité au développement de cette merveilleuse Commune et de collaborer avec le Conseil communal qui a toujours eu la sagesse de prendre les bonnes décisions. C'était aussi très bien de faire beaucoup d'amitiés au sein du Conseil, très positif et très proactif. Merci beaucoup pour tout et à une prochaine! ».

Applaudissements du Conseil

M Stéphane **Porzi**. « Au cours de toutes ces années avec Marc, on a toujours eu beaucoup de débats très animés mais toujours très conviviaux. Toute la Commission a relevé la grande qualité de tout ce que nous avons pu faire ensemble et sincèrement, nous perdons quelqu'un de très précieux, très très précieux et puis j'espère que cela se passe très mal à Zürich et que tu reviennes. Travailler avec toi a été un énorme plaisir, merci beaucoup ! »

Applaudissements du Conseil

M. Louis-Claude **Pittet**: « Au nom du Conseil, Marc, je te souhaite bonne suite pour ta carrière professionnelle, la langue je pense que c'est pas un problème, c'est plus pour Marie-France, mais comme toutes, elles s'y font et au plaisir de te revoir dans les manifestations à Saint-Prex. »

M. Alain **Jouffrey** demande si un espace réservé aux vélos est prévu sous la carport du Vieux-Moulin

M. Jan **von Overbeck** précise que ce n'est pas prévu actuellement mais propose de demander si c'est possible de laisser de la place pour le stationnement de quelques vélos.

Mme Christie **Piquerez** aborde la fermeture de l'association Snow4free qui, en 20 ans, a permis à plus de 40 000 enfants de skier gratuitement lors de quelque 2 000 mercredis après-midi, au motif que des communes ont mis sur place des propositions équivalentes. Elle demande si il existe une offre similaire à Snow4free à Saint-Prex, ou une alternative prévue.

M. Anthony **Hennard** ne cache pas sa surprise d'apprendre cette nouvelle. Saint-Prex a toujours fait la promotion de Snow4free. La Municipalité n'a pas envisagé d'autres solutions et n'a pas reçu de propositions alternatives. Il affirme que la porte est ouverte à ce sujet.

Mme Christie **Piquerez** précise qu'elle parle au nom de quelques parents.

M. Anthony **Hennard** remercie et prend note et affirme que si une proposition autre était possible, la Municipalité sera contente d'y participer.

Mme Christie **Piquerez** soulève le sujet du parking aux abords du collège du Cherrat dont il a été souvent question au Conseil et qui reste toujours un problème, qualifie la situation d'insupportable tant elle est accidentogène à cause des voitures qui se garent n'importe comment, masquant notamment le début du passage piéton. Elle observe que la sensibilisation avant de faire de la répression ne fonctionne pas. Les barrières installées lors de des manifestations sont rarement placées du côté de la piscine et de la salle de gym. Elle ne comprend pas pourquoi il n'y a pas plus de barrières mises en place et plus de présence de la PRM.

Mme Anouk **Gäumann** abonde dans le sens de Mme Christie **Piquerez** d'autant plus facilement qu'elle habite le quartier. Elle confirme qu'une dépose minute avec traçage est prévue. Le dossier a pris un peu de retard dû au préavis sur l'augmentation de la canopée. En effet, la plantation d'arbres ne peut pas attendre que le traçage de la zone dépose minute soit réalisée d'abord. Il faut faire les deux de concert, précise-t-elle.

Mme Christie **Piquerez** lui répond que ce n'est pas une excuse et demande à nouveau pourquoi des barrières ne sont pas installées régulièrement.

Mme Anouk **Gäumann** affirme que ces barrières sont installées systématiquement lors de manifestation ainsi que lors de réunions de parents, mais effectivement il y a eu un oubli.

Mme Christie **Piquerez** insiste sur le fait que s'en tenir aux manifestations n'est pas suffisant et qu'il faut sécuriser en permanence.

M. Stéphane **Porzi** constate que lorsqu'un agent de PRM est présent, les parents ne se garent pas sur le trottoir, mais dès qu'il s'en va, les gens en profitent pour ne pas respecter l'interdiction de se garer sur le trottoir. Il faudrait un agent en permanence. Mais, les gens se garent sur le trottoir même lorsqu'il y a des places libres dans le parking et sont en plus agressifs lorsque qu'on le leur fait remarquer. Le sujet est très compliqué. Une éducation est nécessaire.

Mme Miriam **Radmacher Pilloud** rebondit sur le point soulevé par Mme Christie **Piquerez et parle du** cirque lorsque les parents viennent chercher leurs enfants à l'école. Elle revient aussi sur le cas de la fillette qui a failli se faire enlever dernièrement aux alentours de l'école. Elle demande si ce ne serait pas opportun de créer un groupe de travail pour réfléchir de façon « holistique et approfondie », pour sécuriser les abords de l'école à tout point de vue.

M. Stéphane **Porzi** répond par l'affirmative pour créer un groupe de travail.

Mme Thereza **Soares Hungria** demande à la Municipalité si elle a des projets pour les anciens bâtiments vides de la déchèterie.

M. Stéphane **Porzi** Le haut du bâtiment a été complètement refait et loué à l'ARCAM. Un local pour les adolescents est à l'étude. Et on est en discussion pour la dernière partie, à condition que ce soit d'utilité publique.

M. Marc-Antoine **Siegwart** demande des informations à propos de la gestion de la communication auprès des parents après la tentative d'enlèvement de la fillette près du Cherrat. Plus globalement, eu égard aux problèmes de sécurité dans ce secteur, il demande si ce n'est pas le moment de revenir sur la discussion des caméras de surveillances.

M. Anthony **Hennard** répond que l'école a rapidement réagit auprès des parents. Le matin même un mail était envoyé à tous les parents. Le midi un courrier était glissé dans l'agenda de tous les élèves et un autre courrier a été envoyé par voie postale. Une cellule de crise a été immédiatement mise en place. Ce n'était pas possible d'être plus réactif dans la gestion de la communication.

Quant au règlement sur les caméras, un plan de caméras dans la Commune est en cours de validation auprès des Autorités cantonales, la Préfecture et la Police. Ce sera mis en place l'année prochaine à travers le budget.

La discussion est close

12) Contre-appel.

La séance est levée à 21h22

Le Président
Claude-Louis Pittet

La Secrétaire
Anne Devaux

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 33/09.2024

Objet: de nouvelles prairies fleurissent dans nos espaces verts

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de participer à la promotion de la biodiversité dans les espaces verts, les Communes de la région ont mis en place un entretien différencié. Ce dernier consiste à réfléchir à l'aménagement de chaque surface en prenant compte les besoins de la population, mais également de la faune et de la flore. De nouvelles prairies sont en cours d'aménagement dans plusieurs Communes, dont une à Saint-Prex, à côté du terrain de foot synthétique de Marcy.

Les prairies fleuries constituent des milieux essentiels pour la biodiversité. Du fait de leur diversité floristique, elles sont très favorables à la faune, en leur offrant un habitat et des ressources alimentaires. Les insectes et notamment les papillons, les criquets et sauterelles en sont les principaux bénéficiaires. La raréfaction des prairies menace ces petites bestioles qui ne trouvent plus de refuge.

Un appel à projet sur des parcelles privées a également été proposé à la population des neuf Communes de Région Morges. Des parcelles saint-preyardes ont d'ailleurs été sélectionnées.

Une séance d'information ouverte à toutes et tous aura lieu demain 26 septembre 2024 de 19h30 à 21h00 ici-même au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin pour en apprendre davantage.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 34/09.2024

Objet: plantes invasives

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La presse a annoncé dans ses colonnes l'interdiction de vendre, d'importer ou de donner des plantes exotiques envahissantes telles que, par exemple, les palmiers «tessinois», les laurèles (ou lauriers-cerise) ou encore Les buddleias de David (appelés communément arbres à papillons).

Pas moins de 31 espèces sont concernées par ces interdictions qui sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre dernier.

Il y a lieu de préciser que les plantes déjà présentes dans les jardins ne sont pas concernées par ces dispositions. Leur arrachage n'est donc pas exigé. Cependant, l'Etat de Vaud encourage et subventionne pour l'instant les Communes et les particuliers pour l'enlèvement des laurèles (Prunus Laurocerasus).

Du reste, le Canton octroie des subventions qui s'élèvent à Fr. 60.00 par mètre linéaire, pour l'arrachage et la replantation de haie vive indigène. La Commune n'accorde toutefois pas d'aide complémentaire.

Un lien sera publié sur notre site Internet pour connaître les conditions d'octroi des subventions cantonales, ainsi que la liste des plantes concernées par cette ordonnance fédérale.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 35/09.2024

Objet: information sur le projet «Gare Sud» et l'interface multimodale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet relatif au secteur de «Gare Sud», incluant l'interface multimodale du même secteur, a été relancé par le Service de l'urbanisme et des infrastructures, en coordination avec le propriétaire, Orllati Real Estate SA (ci-après « Orllati »). En effet, une période de pause avait été estimée nécessaire par le propriétaire pour redéfinir le périmètre de ce projet.

L'entrepreneur Orllati est propriétaire et promettant-acquéreur de plusieurs parcelles. La Commune de Saint-Prex, quant à elle, est propriétaire d'une parcelle. Ces bienfonds, situés à proximité immédiate de la gare, sont destinés au développement d'un nouveau quartier intégrant logements, activités (économiques et de soin) et espaces paysagers en lien avec la place de la Gare.

Pour permettre ce développement, un plan d'affectation (PA) doit être élaboré. Afin de garantir la qualité de ce projet, la Commune et Orllati ont convenu d'organiser une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP). L'objectif de cette procédure est de tester le développement urbain du site et de répondre aux enjeux urbanistiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité identifiés.

Le bureau lauréat sera chargé de l'élaboration du PA «Gare Sud», selon une procédure de PA valant permis de construire. Le projet vise à transformer ce quartier, actuellement à vocation artisanale et d'habitation, en un lieu de vie urbaine de qualité, renforçant la centralité du secteur en accord avec le plan directeur communal.

Afin de permettre aux usagers et riverains de s'exprimer et de communiquer leurs positions aux membres du collège d'experts, une présentation «à huis clos» des projets reçus lors du rendu intermédiaire du MEP est prévue avec un «groupe de suivi» d'une dizaine de personnes. Ce groupe, composé de citoyens et de représentants du Conseil communal, évaluera les projets selon ses critères propres. Un représentant du groupe fera ensuite une restitution au Collège d'experts en tant que «spécialiste-conseil» lors du dialogue intermédiaire, sans toutefois faire formellement partie du Collège d'experts ni participer au jugement. La continuité de la démarche participative sera ainsi assurée et alimentera les débats du Collège d'experts.

Enfin, le calendrier prévisionnel du projet prévoit le lancement du MEP à l'automne 2024, la désignation du lauréat avant la pause estivale 2025, avec un démarrage des travaux idéalement en 2027-2028 et la réception des premiers ouvrages en 2030-2031, sous réserve du bon déroulement des procédures de légalisation des plans.

Le SUI reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 36/09.2024

Objet: création d'une pépinière urbaine d'une surface de 750 m² sur la parcelle communale n° 376

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les étés secs des dernières années et les épisodes de sécheresse qui mettent à mal nos arbres actuels préfigurent les conditions qui devraient prévaloir à l'avenir.

Compte tenu de la durée de vie des arbres, c'est dès maintenant qu'il faut privilégier des jeunes plants habitués à des climats plus arides pour viser leur essor à long terme.

Afin d'anticiper les changements climatiques à venir, le service de l'environnement et des espaces publics souhaite tester la capacité d'acclimatation d'arbres appartenant à des espèces nouvelles pour la région. Par ce faire, une pépinière urbaine sera créée pour quatre ans sur la parcelle communale située derrière le parking de Sous-Crausaz.

Plusieurs variétés de végétaux indigènes et écotype du sud seront plantées. Ces jeunes plants sont destinés à être replantés en automne 2028 dans les espaces publics, voire chez des privés, lorsqu'ils se seront acclimatés en ayant maximisé leur chance de survie.

Outre l'aspect écologique, la création d'une pépinière permet de réaliser une économie substantielle en achetant des arbres jeunes à un prix inférieur à ce qui est demandé pour des arbres de grande taille, même en prenant en compte les frais d'entretien et le temps consacré par les collaborateurs communaux à l'arrosage des végétaux et au fauchage de la végétation entre les lignes d'arbre de la pépinière.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 37/09.2024

Objet: action de nettoyage «Clean-up Day 2024»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a la volonté de participer aux deux événements annuels qui ont pour but de lutter contre les décharges sauvages sur le domaine public et de sensibiliser la population à la gestion responsable des déchets.

Il s'agit du Coup de balai organisé au printemps avec les écoles et du Clean-up Day en automne avec la population.

Environ 220 élèves étaient présents en mars dernier.

Seuls 14 adultes et 1 enfant ont participé à cette action le samedi 14 septembre. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement en faveur de l'environnement.

Au total, 11 sacs de déchets ont été ramassés, ce qui correspond à 24,5 kg.

Nous regrettons cette faible participation et entamons une réflexion sur la suite à donner.

Le vendredi 20 septembre, le service de l'environnement et des espaces publics a accueilli 7 employés d'une société internationale implantée à Saint-Prex pour une opération de nettoyage.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 38/09.2024

Objet: fermeture exceptionnelle de la déchèterie en libre-service

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que la déchèterie en libre-service 24h/24 pour les déchets verts et la récupération d'habits sera fermée du lundi 30 septembre au mercredi 9 octobre 2024 pour cause d'aménagement de la place.

Les déchets verts pourront toujours être acheminés à la déchèterie durant les heures d'ouverture. Pour ce qui est des habits, des conteneurs sont à disposition dans d'autres quartiers de la Commune.

Nous remercions d'ores et déjà tous les usagers pour leur compréhension.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72.

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 39/09.2024

Objet: révision du règlement pour le Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé dans la communication n° 40/12.2023, nous avons procédé à une révision complète du règlement pour le Conseil communal, dans l'optique de créer une commission permanente «Climat, Energie et Durabilité».

Ce gros travail arrive à bout touchant. Le projet a été soumis au Canton pour examen préalable.

Un préavis pourrait être déposé prochainement. Cependant, nous avons appris la semaine dernière par le Préfet que les modifications de la loi sur les Communes entreront en vigueur au plus tard dans deux ans et que celles-ci auront un impact qui nécessitera de mettre à jour les règlements pour les Conseils généraux et communaux.

Cette information a convaincu la Municipalité qu'il était préférable de retarder cette révision.

Cependant, sachant que la création de cette commission est attendue par le Conseil, la Municipalité vous propose de la désigner à bien-plaire, malgré l'absence momentanée de base légale.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75